



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 7 février 2022, a adopté les projets de règlements suivants :
 - #22-811 modifiant le règlement de zonage (règlement n° 15-674),
 - #22-815 modifiant le règlement de zonage (règlement n° 15-674);
- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mars 2022 à 19 heures 30, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ces règlements;
- Que les projets de règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire-trésorier au 33, rue de l'Église, à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Que le projet de règlement #22-811 et 22-815 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 18 février 2022

Avis numéro : 2022-15


Martin Leith
Greffier-trésorier et directeur général
adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175 avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

Le 18 février 2022, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 18 février 2022.



Martin Leith
Greffier-trésorier et directeur général
adjoint